

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 12 avril 2010 à 20h.

PRÉSENTS : Bruno Guilbault, conseiller
 Marie-Claude Bourbeau, conseillère
 Mario Godbout, conseiller
 Lucie Racine, conseillère
 Lawrence Cassista, conseiller

ABSENT : Jean-François Labranche, conseiller

PUBLIC : 4

Madame Suzanne Cyr assiste à la séance ordinaire à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Marc Dubeau.

RÉS. NO : 2010-04-61 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim à 20h. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue à tous et débute la séance avec l'item « Ordre du jour ».

RÉS.NO : 2010-04-62 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr, en laissant l'item « Affaires nouvelles ouvertes. »

RÉS.NO : 2010-04-63 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte les procès-verbaux du 1 et du 15 mars 2010 tels que présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr ».

**RÉS.NO : 2010-04-64 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT
DE LA POPULATION À L'OMH**

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal nomme monsieur Raymond Godin comme représentant de la population de Saint-Joachim pour siéger sur le Conseil d'administration de l'OMH en remplacement de monsieur Rémi Côté ».

**RÉS.NO : 2010-04-65 BASEBALL MINEUR-ENTENTE
INTERMUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joachim s'était retirée de l'entente intermunicipale baseball mineur Côte-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau Conseil de la municipalité de Saint-Joachim, après lecture de l'entente et l'étude du dossier « baseball » désire réintégrer ladite entente.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim demande à réintégrer l'entente intermunicipale baseball mineur Côte-de-Beaupré comme par les années passées ».

**RÉS.NO : 2010-04-66 ADOPTION DU RÈGLEMENT #333-C-
2010**

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte le règlement #333-C-2010, règlement modifiant le règlement de zonage #235-95 ainsi que le règlement de lotissement #236-96. Le règlement #235-95 modifie la marge de recul arrière minimale d'un bâtiment principal compris dans la zone 29-A, et autorise dans la zone 11-CH l'usage résidentiel de type « Triplex »; et, enfin le règlement #236-96 diminue la largeur minimale des lots qui sont compris dans la zone 36-CH. Ledit règlement fait partie des présentes, comme si au long reproduit ».

**RÉS.NO : 2010-04-67 ACHAT D'UN MANUEL –CMS JOOMLA
(POUR SITE WEB)**

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim achète un manuel « CMS JOOMLA au montant de 51,40\$ afin de l'utiliser comme livre de référence pour la mise en place du site « Web » de la Municipalité ».

**RÉS.NO :2010-04-68 OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 100\$
AU « CLUB DU 3^{IÈME} ÂGE DE ST-
JOACHIM POUR 2010**

Il est proposé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim octroie une subvention de 100\$ pour l'année « 2010 » à l'organisme le « Club du 3^{ème} âge de St-Joachim » afin de les aider à offrir à ses membres des activités intéressantes et diversifiées ».

**RÉS.NO : 2010-04-69 OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 50\$
AU SERVICE DE GARDE DE
L'ENFANCE- DES-PRÉS**

Il est proposé par :Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim octroie une subvention de 50\$ à l'organisme « Service de garde de l'Enfance-des-Prés » pour une grande fête des enfants de 5 à 12 ans en milieu scolaire pour les municipalités de Château-Richer à St-Tite-des-Caps qui se tiendra en juin 2010 ».

**RÉS.NO : 2010-04-70 DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSÉE
À MADAME PAULINE MAROIS POUR
L'ANNÉE 2010 POUR AMÉLIORATION
DU RÉSEAU ROUTIER DE LA
MUNICIPALITÉ**

ATTENDU l'importance pour la Municipalité de poursuivre l'amélioration de certains secteurs de son réseau routier municipal afin d'assurer une meilleure sécurité à tous les usagers;

ATTENDU QUE la Municipalité désire poursuivre la réfection des secteurs de l'avenue Royale (secteur des vieilles côtes) ainsi que le secteur du Cap Tourmente; ces secteurs ont grandement besoin d'amélioration et de plus, ce sont des circuits convoités par les cyclistes, les touristes, les marcheurs et la population de Saint-Joachim;

ATTENDU QUE certaines rues de la Municipalité ont été rétrocédées il y a quelques années par le Ministère des Transports Québec à la Municipalité de Saint-Joachim et que cette dernière se doit de les entretenir et de les garder en bon état.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim demande à madame Pauline Marois, députée de Charlevoix, une subvention pour l'amélioration de son réseau routier municipal, plus particulièrement, les secteurs du Cap Tourmente et celui de l'avenue Royale communément appelé « les vieilles côtes », en mettant l'accent sur la réfection des parties de revêtement de la chaussée vraiment endommagée, afin dans un premier temps, de sécuriser les usagers, et dans un deuxième temps, de donner le goût aux touristes de revenir visiter la Municipalité ».

RÉS. NO : 2010-04-71 ENGAGEMENT DE MONSIEUR ADRIEN TREMBLAY COMME JOURNALIER POUR AIDER LE CONTREMAÎTRE MUNICIPAL

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim engage monsieur Adrien Tremblay pour travailler à la voirie avec le contremaître municipal et au pacte rural si nécessité il y a, au taux horaire de 15,50\$/hre pour la période débutant le 12 avril 2010. Monsieur Tremblay est engagé pour une période de 6 à 7 mois dépendant des besoins de la Municipalité, et sera sous la supervision du contremaître municipal. »

**RÉS.NO : 2010-04-72 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU
9 AVRIL 2010**

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 9 avril 2010 pour les chèques # 1000085 à #1000090, les chèques #1000118 à 1000148, le chèque #1000154 ainsi que les chèques #1000162 à 1000180 pour un montant total de : 191 033,96\$. Ladite liste fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

**RÉS.NO : 2010-04-73 OCTROI D'UN MONTANT MAXIMUM
DE 622,50\$ POUR-DÉJEUNER-CABANE À
SUCRE**

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accorde un montant de 622,50\$ à La Grande Ferme pour un déjeuner-cabane à sucre, qui se tiendra le 25 avril prochain. Cette activité est organisée conjointement avec la Municipalité de Saint-Joachim et ce montant sera pris à même le budget « 2010 » des Loisirs ».

**RÉS.NO : 2010-04-74 ACCEPTATION DE LA TARIFICATION-
CAMP D'ÉTÉ-2010 À BEAUPRÉ**

ATTENDU QU'il existe une entente intermunicipale concernant un camp d'été et un camp « ADO » communs entre la Ville de Beupré, la Municipalité de Saint-Joachim et la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps;

ATTENDU QUE les jeunes de Saint-Joachim apprécient ce genre de « camp » car ils se retrouvent avec un plus grand nombre de jeunes du même âge et les activités sont plus diversifiées.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Joachim tiendra son camp d'été et son camp d'ADO « 2010 » à Beupré et que le coût pour une inscription par enfant au camp choisi sera réparti comme suit :

Nombre de semaines	Coût réel	Parents	Municipalité
-pour 6 semaines	565,00\$	282,50\$	282,50\$
-pour 7 semaines	660,00\$	330,00\$	330,00\$
-pour 8 semaines	760,00\$	380,00\$	380,00\$
-camp « ADO »	830,00\$	415,00\$	415,00\$
-pour l'été service garde	70,00\$	70,00\$	0
-pour 1 semaine (par enfants)	95,00\$	47,50\$	47,50\$
-pour 1 semaine par ados	140,00\$	70,00\$	70,00\$
-pour service de garde	15,00\$	15,00\$	0

Une copie de cette résolution devra être acheminée à la ville de Beaupré et à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, municipalités participantes à l'entente.

RÉS.NO : 2010-04-75 AVANCE DE 3 000\$ POUR LE FESTIVAL DE L'OIE DES NEIGES

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accorde une avance de 3 000\$ au Comité du Festival de l'Oie des Neiges afin de les aider à débiter leurs préparatifs pour le prochain festival de l'Oie des Neiges prévu pour octobre 2010 ».

RÉS.NO : 2010-04-76 ENGAGEMENT DE LA FIRME EGIDD INC. POUR LE SITE « WEB »

ATTENDU QUE des estimations de coûts ont été demandées à quatre organismes même si la Loi ne l'oblige pas car c'est une dépense en dessous de 25 000\$;

ATTENDU QUE la soumission de la firme Egidd Inc. correspond à nos besoins;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accepte l'offre de services de la firme Egidd Inc pour l'implantation d'un site « Web » dans la Municipalité pour un montant de 7 750\$ plus taxes, en respectant les modalités de paiement énumérées au contrat. Ledit contrat fait partie

des présentes comme si au long reproduit. »

**RÉS.NO : 2010-04-77 ÉVALUATION DES VÉHICULES
D'INTERVENTION-MANDAT ACCORDÉ
À JACQUES THIBAUT (PIERREVILLE)**

ATTENDU l'appel d'offres lancé en mai 2005 pour l'évaluation des autopompes, autopompes citernes et pompes portatives des municipalités de la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré;

ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie a recommandé à la MRC, le 16 juin 2005, de retenir la proposition de Jacques Thibault;

ATTENDU QUE toutes les municipalités ont été satisfaites du service reçu de Jacques Thibault, et qu'elles sont prêtes à lui offrir un second contrat de cinq (5 ans);

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim :

- 1° ACCEPTE la proposition de Jacques Thibault (Pierreville) en regard de l'évaluation des autopompes, pompe échelle, mini-pompes et pompes portatives des municipalités de son territoire pour la période 2010-2014;
- 2° DEMANDE aux municipalités d'engager, à cette fin, des crédits correspondant à la proposition de Jacques Thibault, laquelle fait partie intégrante de la présente comme si elle y était au long reproduite;
- 3° DEMANDE à la compagnie Jacques Thibault de facturer directement chacune de ses municipalités et de lui transmettre copie des tests d'essais et des attestations de performance pour chacune des municipalités;
- 4° DEMANDE aux chefs pompiers de faire de ce mandat conformément au plan de mise en œuvre.»

RÉS.NO : 2010-04-78 APPUI DU PROJET DE LOI C-429

CONSIDÉRANT que le projet de Loi C-429 oblige le Ministère des Travaux publics à étudier, avant de lancer un appel d'offres pour la construction, l'entretien ou la réparation d'immeubles fédéraux, le concept favorisant l'utilisation de bois tout en tenant compte des facteurs de coût et d'émissions de gaz à effet de serre ;

CONSIDÉRANT que l'utilisation du bois comporte des avantages environnementaux en ce qui concerne l'émission de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie ;

CONSIDÉRANT que le projet de Loi envoie un message direct au Gouvernement du Canada et à la population sur les possibilités offertes par les technologies du bois et les ressources québécoises et canadiennes, en plus de stimuler la consommation du bois ;

CONSIDÉRANT que plusieurs gouvernements dans le monde ont instauré des politiques favorisant l'utilisation du bois dans la construction d'édifices publics (ex : la Suède, la France, la Nouvelle-Zélande, le Québec, la Colombie-Britannique etc.) ;

CONSIDÉRANT que cette mesure n'engendre aucun coût au gouvernement canadien ;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim demande aux députés fédéraux d'appuyer le projet C-429, car il permettrait de venir en aide à des milliers de travailleurs, d'entreprises, de familles et de collectivités affectés par la crise forestière ;

De plus, de faire signer par nos membres, et nos amis la pétition, ci-jointe pour faire pression sur les députés fédéraux pour qu'ils appuient un tel projet de Loi. »

**RÉS.NO : 2010-04-79 ENGAGEMENT DE LA FIRME
« DESSAU » Campagne de mesure de débits
nocturnes**

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de la firme « Dessau » pour l'élaboration des scénarios d'investigation avant la réalisation de la campagne de débits de nuit, réalisation d'une campagne de débits de nuit, l'interprétation des résultats et la rédaction d'une note technique au montant de 3 800\$ plus taxes. L'offre de service fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

RÉS.NO : 2010-04-80 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Lucie Racine

« DE lever la séance ordinaire du Conseil municipal à 20h40 ».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire par la présente signature approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Suzanne Cyr, directrice générale
et secrétaire-trésorière